Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_227-DE

Délibération n° 2025.227

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_227-DE

Fougères Agglomération **2025.227**

2025.227 - Habitat - Logements sociaux - Loyers des Garages - Application de l'IRL

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de 73 logements locatifs sociaux conventionnés dont 39 disposent de garages loués au tarif forfaitaire mensuel de 22,87 € depuis de nombreuses années. Ce loyer n'est plus en adéquation avec les conditions actuelles du marché.

Il est donc proposé d'augmenter le loyer mensuel à 30 euros pour les nouvelles attributions ; afin d'harmoniser cette tarification avec les pratiques des bailleurs sociaux du territoire.

Par ailleurs, il est également proposé d'appliquer l'IRL au 1er janvier de l'année sur la base de l'indice du deuxième trimestre de l'année précédente. Pour l'année 2026, cet indice s'établit à 1,04%.

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat en date du 4 novembre 2025,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 01/12/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **De FIXER,** le montant mensuel de loyers des garages à 30 € pour les nouveaux locataires entrant à compter du 1er janvier 2026 et d'appliquer à ce montant, dès l'année suivante, la révision fondée sur l'IRL du deuxième trimestre de l'année précédente ;
- **De FIXER**, à compter du 1er janvier 2026, la révision annuelle des loyers des garages appartenant à Fougères Agglomération en fonction de l'IRL du deuxième trimestre de l'année précédente ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU